



Ecole des deux Rives
Fédération Wallonie- Bruxelles
Place Abbé Goffinet, 22
6750 MUSSON
☎ 063 / 677357
☒ 063 / 675132
E.mail : efcf.musson@hotmail.com
Site internet : www.users.skynet.be/efcf.musson

Musson, le 23 août 2020.

Objet : rentrée scolaire 2020 – informations précises

Chers Parents,
Madame, Monsieur,

Après des phases très complexes liées au COVID 19 et aux modifications que cette pandémie a engendré l'année scolaire dernière, il me semble important de vous fournir des informations précises relatives à cette rentrée scolaire 2020-2021 qui sera toujours soumise aux variations de l'épidémie et pour laquelle des nouveautés apparaissent.

1. Les consignes générales de sécurité

Les règles sanitaires encore en vigueur pour les parents

- S'assurer avant de se rendre à l'école que votre enfant ne présente aucun signe de maladie.
- Respecter scrupuleusement les endroits d'arrivée et de sortie qui vous sont communiqués pour votre enfant ceci afin de réguler au mieux les déplacements dans l'école.
- Porter son masque afin de respecter cette mesure barrière avec les enseignants.
- Eviter les regroupements devant les portes de l'école et garder une distanciation sociale adéquate.
- Veiller à ce qu'une seule personne accompagne votre enfant.

Les règles sanitaires en vigueur pour les enfants

- En arrivant en classe, laver ses mains avec de l'eau et du savon ou utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition.
- Respecter les gestes barrières qui lui seront régulièrement réexpliqués (tous les gestes d'application depuis le début du confinement, à l'exception de la distanciation physique entre enfants et des jeux que l'on peut se prêter)
- Enfin, il est indispensable, le jour de la rentrée, de procurer à l'école le nom et le numéro d'appel de la personne qui est susceptible de venir rechercher votre enfant en cas de problème. Pour rappel, cette personne devra être disponible au plus vite.

2. Le jour de la rentrée scolaire, soit le mardi 1^{er} septembre

Chaque famille pourra entrer dans l'établissement par la grille verte et se rendra sur une des cours de récréation : la cour à droite pour les enfants de 1^{ère} à 3^{ème} année primaire et la cour située à l'arrière du bâtiment (accès par la gauche) pour les enfants de 4^{ème} à 6^{ème} année primaire.

Le port du masque par les adultes est obligatoire au sein de l'établissement scolaire, même en extérieur.

3. Les horaires de classes

Nous reprenons les horaires habituels mentionnés dans le règlement d'ordre intérieur.

Jours de la semaine	Horaires	
	Matin	Après-midi
lundi	8h30-12h05	13h15-15h20
mardi	8h30-12h05	13h15-15h20
mercredi	8h30-11h25	
jeudi	8h30-12h05	13h15-15h20
vendredi	8h30-12h05	13h15-15h20

4. L'accueil et la sortie des classes chaque jour (hors rentrée scolaire)

Chaque matin, les parents déposeront leur enfant de la manière suivante à partir de 8h15, heure d'ouverture des portes de l'école :

- Les parents déposent les enfants à la grille et ces derniers avancent seuls vers les bâtiments
- Les enfants de 1^{ère} à 3^{ème} année entrent par la porte d'entrée principale (droit devant eux)
- Les enfants de 4^{ème} à 6^{ème} année primaire se rendront directement sur la cour des grands en passant par le chemin d'accès extérieur

Pour la sortie des classes :

Les enseignants emmèneront les enfants dans l'entrée principale de l'école, en restant à distance de la grille d'entrée où les parents attendent.

- Les enfants des classes de 1^{ère} à 3^{ème} année arriveront par le chemin d'accès qui mène à la cour des petits et ne quitteront l'enseignant qu'au moment où vous aurez été vu.

- Les enfants de 1^{ère} à 3^{ème} année primaire qui se rendent à l'accueil extrascolaire ne sortent pas de l'établissement, ils se rendent directement à la garderie par le couloir du bureau de la direction.
- Les enfants des classes de 4^{ème} à 6^{ème} année arriveront par le chemin d'accès extérieur (de la cour arrière jusqu'à l'entrée) et s'arrêteront à la ligne jaune et noire. Ils ne partiront qu'au moment où l'enseignant vous aura vu.
- Les enfants des classes de 4^{ème} à 6^{ème} année primaire sortent avec leur classe et se rendent à l'accueil extrascolaire par la porte du réfectoire directement.

5. L'obligation scolaire

Tous les enfants de primaires sont soumis à l'obligation scolaire. Ils doivent donc fréquenter l'école de manière régulière. Je fournirai des explications précises sur les contraintes de cette obligation scolaire et de ses sanctions potentielles.

→ un courrier spécifique concernant cette obligation scolaire et ses contraintes sera transmis à tous les parents dès que possible

6. Le service de repas chauds

Le service de repas chauds est assuré normalement puisque nous sommes en code jaune ; les enfants des classes primaires mangeront donc au réfectoire comme à l'accoutumée.

Petit changement toutefois dans l'organisation de ce temps de midi, afin d'une part de permettre à tous les enfants de prendre leur repas dans un endroit plus calme et d'autre part, d'anticiper sur directives liées au Covid 19 (des explications sur les codes plus bas) :

- Le réfectoire est aménagé différemment, avec des tables de 6 enfants maximum
- Un premier service de repas pour les enfants des classes de 1^{ère} à 3^{ème} année primaire de 12h05 à 12h35 qui sortent ensuite en récréation de 12h35 à 13h15
- Un second service pour les classes de 4^{ème} à 6^{ème} année primaire de 12h45 à 13h15 ; ces élèves ont bénéficié d'une récréation avant le repas et reprendront une heure de cours directement après le repas

7. La collation collective

Suite à la parution d'une circulaire spécifique sur la gratuité de l'enseignement fondamental, une collation collective est prévue par l'équipe éducative chaque matin.

Les lundis, mardi, jeudis et vendredis, tous les enfants recevront un potage en classe et pourront emporter une collation saine (pas de bonbons, de chips) pour le temps de récréation du matin.

Le mercredi, la collation pour tous sera un fruit.

Pour la récréation de l'après-midi, étant donné qu'ils ont quitté le repas complet une heure plus tôt et que le goûter sera pris à 15h30, il est inutile de leur donner une collation. Ce temps de récréation est considéré comme un moment de pause, pour prendre l'air et se divertir ; la collation de ce moment n'est pas appropriée.

Ce principe de collation collective en primaire est modifié pour uniformiser les pratiques de l'école d'une part et pour répondre aux objectifs de notre Plan de Pilotage (un des objectifs est de réduire le temps de repas et de permettre aux enfants de manger dans un endroit plus calme).

Nous vous demandons de fournir une gourde ou une bouteille **uniquement remplie d'eau** (pas de sodas, etc...)

8. L'accueil extrascolaire

L'accueil des enfants avant et après l'école aura lieu comme à l'accoutumée.

Quels sont les lieux d'accueil pour chaque école et chaque classe ?

Je suis en attente de décision de la part de l'accueil extrascolaire pour vous informer des différents lieux d'accueil pour vos enfants.

9. Les modalités de fonctionnement selon les codes couleur

Comme vous l'avez peut-être entendu dans les médias, la gestion de la pandémie est liée aux nombres de cas répertoriés au niveau fédéral, régional mais aussi communal.

Toutes les écoles maternelles et primaires sont actuellement en code jaune, cela signifie un fonctionnement quasi normal si ce n'est les contacts entre adultes et les rassemblements de personnes qui sont soumis aux règles de la société en général (distance sociale, port du masque et nombre de personnes en extérieur et intérieur).

Les gestes barrières et l'utilisation du gel hydro alcoolique sont toujours d'actualité.

Si les autorités passent de la couleur jaune à la couleur orange, quels sont les changements ?

- Fréquentation scolaire normale (5 jours par semaine)
- Repas chauds encore possibles et récréations en bulles de contact ; j'ai créé d'office trois bulles de contact (une en maternelle, une pour les élèves de 1^{ère} à 3^{ème} année et une pour les élèves de 4^{ème} à 6^{ème} année)
- Suspension des activités extérieures telles que les spectacles à la Maison de la Culture et les sorties d'un ou plusieurs jours
- Les réunions en équipe et/ou avec les parents se déroulent par téléphone ou par vidéo-conférence

Si les autorités passent de la couleur orange à la couleur rouge, quels sont les changements ?

- Fréquentation scolaire normale (5 jours par semaine)
- Les repas chauds n'ont plus lieu ; les enfants emportent leur repas du domicile (repas froids exclusivement)
- Les repas et récréations se déroulent par bulle- classe comme c'était le cas au mois de juin
- Suspension des activités extérieures telles que les spectacles à la Maison de la Culture et les sorties d'un ou plusieurs jours
- Les réunions en équipe et/ou avec les parents se déroulent par téléphone ou par vidéo-conférence

10. La réunion de rentrée habituelle

Depuis plusieurs années, une réunion de rentrée est organisée tant en maternelle qu'en primaire.

Au vu du nombre de personnes concernées, de la politique en matière de distanciation sociale et de nombre de personnes que l'on peut accueillir en intérieur et extérieur dans le respect des règles, je n'organiserai pas de réunion de rentrée cette année scolaire.

Je vous enverrai toutefois des informations via un courrier spécifique par mail.

La répartition des classes, de même que des informations pédagogiques, vous sont transmises en annexe à ce courrier. Nous avons tenu compte, dans cette répartition, de la suspension des cours de l'année scolaire dernière, des individualités et ce, dans le souci de répondre aux besoins affectifs et pédagogiques de chaque enfant.

Bons préparatifs de rentrée et profitez encore des derniers jours et de ce beau temps pour vous divertir.

JUNG C., Directrice